

Bientôt un nouveau lieu pour les musiques actuelles

La salle de la Citrouille ouvrira mi septembre. D'ici là, visite guidée dans ce nouveau lieu de concerts très attendu.

culture

Il ne faut pas se fier aux apparences : d'une architecture sobre, la nouvelle salle de musiques actuelles de la Citrouille offre à l'intérieur de beaux volumes, où tout est pensé pour le confort du public, des artistes et techniciens. Les élus de la Ville et leurs partenaires sur ce projet (Région et Département) ont pu le constater lors de la visite de chantier au cœur de la Cité Waron, qui elle-même doit bénéficier d'une réhabilitation importante, a souligné le maire Bruno Joncour. Les travaux de la Citrouille sont terminés. L'inauguration est programmée les 18, 19 et 20 septembre.

L'entrée du public se fait à l'arrière, sur le parking, par un hall spacieux. La salle offre 420 places debout et un plateau scénique de 70 m². «L'acoustique semble très bonne», constate le maire. «Les musiciens et régisseurs l'ont testée, et ils se montrent effectivement enthousiastes», confirme Marylise Le Gac, une directrice enchantée de faire découvrir les lieux. Deux loges fonctionnelles ainsi que des parties



Les élus ont découvert la salle quasiment terminée le 4 mai dernier.

techniques soigneusement étudiées viennent compléter cette salle.

Détente à l'intérieur

Un long corridor en pente, qui accueillera des expositions et autres installations, mène au patio, l'espace extérieur situé au cœur de la Citrouille. «On pourra y prendre l'air les soirs de concert et les fumeurs y trouveront refuge». Ce patio dessert également le bar, éclairé de néons colorés, et qui sera pourvu d'un juke box avec le meilleur de la musique sur vinyles. La Citrouille a

pensé le lieu pour éviter les allées et venues pendant les soirées : «Les entrées et sorties sont définitives, ce qui nous permettra de gérer au mieux la salle». La cafétéria sera aussi l'espace de répétition des artistes.

«Cette scène dédiée aux musiques actuelles est une nécessité», a souligné le maire. Elle répondra aux attentes de la jeunesse». Depuis 2000 (année de fermeture de la salle suite à l'entrée en vigueur de nouvelles normes acoustiques), Saint-Brieuc n'avait plus de lieu pour la diffusion de musiques actuelles. Ces dernières pourront à nouveau s'exprimer dans leur diversité. Outre la programmation de La Citrouille à raison d'une trentaine de dates chaque saison, elle accueillera des spectacles d'acteurs locaux et de la Ville.

Pour la Citrouille, c'est la possibilité d'assurer un accompagnement complet des 90 groupes qu'elle accueille déjà dans ses trois studios. Ses locaux ont eux aussi bénéficié de travaux de mise en conformité.

Désormais, rendez-vous en septembre (pas de soirée Elektroïd le 26 juin) pour une inauguration en trois temps, trois ambiances, le vendredi (entre autres les Wankin Noodles), le samedi (entre autres Straight in tha Veins) et dimanche autour des trois filles de Raggalendo.



Un bœuf des groupes de la Citrouille, en juin dans le patio.

© Gérard Ringueiroir

convention

Un mécène pour la cité de la musique

Mardi 4 mai, Frédéric Néraud, directeur général de la Fondation du patrimoine, et Guy Sallavaud, directeur délégué de la Fondation Total, ont signé une convention avec la Ville. La première a défendu ce projet auprès de la seconde, pour obtenir un mécénat de 350 000 €. « La restauration d'un patrimoine pour le faire revivre, le fait que le projet concilie le respect de la mémoire des lieux avec la création artistique contemporaine » ont retenu l'attention, comme le précise Frédéric Néraud.

Les membres de ces deux fondations ont pu constater l'avancée du chantier à l'occasion de leur venue à Saint-Brieuc : les trois pavillons d'allure moderne, destinés à la danse et aux percussions, sortent de terre côté jardin, ainsi que le futur pôle associatif et de formation sur la gauche, tandis que les aménagements se poursuivent dans la partie ancienne et dans le cloître.

Le budget total s'élève à 9,94 M€, financés à hauteur de 8,54 M€ par la Ville, 750 000 € par le Conseil général, 300 000 € par la Région, 350 000 € par la Fondation du Patrimoine.



© GI

Les passeports biométriques en mairie

pratique

Les passeports biométriques seront mis en place avant le 28 juin. Chef-lieu du département, la Ville a choisi d'équiper trois de ses bureaux au sein de l'espace dédié aux formalités administratives, afin de traiter les demandes des Briochins, mais aussi des habitants de communes n'offrant pas ce service.

Désormais la mairie est connectée au serveur de l'Etat. Elle prend les empreintes, numérise toutes les pièces nécessaires, instruit le dossier ; elle le transmet à l'Etat qui le contrôle et le valide ; puis elle reçoit le passeport imprimé et le contrôle avec le demandeur.

La mise en place de stations pour les passeports biométriques nécessite le réaménagement des bureaux. Les actes de la vie, les élections et la

réglementation se situent désormais à droite en entrant dans la mairie ; les formalités administratives (dont les passeports) à gauche. Le coût des travaux s'élève à 9789€ et la participation de l'Etat à 4000€. La Ville a dû créer un demi poste pour la charge supplémentaire de travail. Elle percevra 15000 € de dotation de fonctionnement par an.

- **Pratique :** pour un passeport biométrique, fournir une copie intégrale d'acte de naissance ; un justificatif de domicile ; l'ancien passeport (ou déclaration de perte ou vol) ; un timbre fiscal de 88€ (44€ de 15 à 18 ans et 19€ moins de 15 ans) ; 2 photos d'identité aux normes (la Ville a souhaité conserver cette activité aux photographes professionnels et photomaton) ; un justificatif de nationalité française si besoin. Formalités administratives, 02 96 62 56 04.



© DM

logement

Les élus sur le site de Saint-Benoît

La CIR, compagnie immobilière des restaurations, aménage seize logements rue Saint-Benoît, dans les locaux que la Ville lui a vendus en 2005 juste à côté du centre commerçant.

Elle a proposé une visite aux élus municipaux en avril dernier, pour qu'ils puissent constater l'avancée du chantier, qui doit être achevé en décembre 2009. Il est commercialisé dans sa majeure partie (quatre appartements restent encore disponibles).

La Ville avait acquis en 2002 ce site délaissé par EDF,



© DM

afin de faciliter l'émergence d'un projet de logement en centre-ville, dans ce qui fut la résidence d'un armateur au début du 20^e siècle. Aujourd'hui ce sont des appartements de standing, du T2 au T4, de 35 à 80 m², qui sont réalisés dans ces beaux immeubles de pierre ornements de brique. La Compagnie immobilière de restaurations investit 2,4M€. Elle complètera ce projet par l'aménagement d'un logement de 100 m² dans un hangar qu'elle vient d'acquérir, jouxtant ce site.



© Aérophoto Quessey

La Ville est incluse dans le programme d'aide à la rénovation mis en place par Saint-Brieuc Agglomération.

Des aides pour les logements

agglomération

Saint-Brieuc est désormais inclus dans le PIG (programme d'intérêt général) cohésion sociale de l'Agglomération. Cette dernière a mis en place un dispositif de subventions pour les propriétaires qui rénovent leurs logements et a missionné le Pact des Côtes d'Armor pour les conseiller.

Sous conditions de ressources, les propriétaires qui occupent un logement insalubre de plus de quinze ans peuvent bénéficier jusqu'à 75% d'un plafond de travaux ; cette subvention de Saint-Brieuc Agglomération, l'ANAH (Agence nationale

d'amélioration de l'habitat), de la Région et du Département, est complétée par la Ville à hauteur de 5%.

Les propriétaires qui souhaitent réhabiliter un logement pour le louer peuvent prétendre à une subvention qui est fonction de la durée du loyer modéré qu'ils pratiqueront (minimum 9 ans). Là aussi la Ville intervient à hauteur de 5%, ce qui déclenche une aide de 5% supplémentaires de la Région. Les dossiers sont à déposer avant fin décembre 2009.

• Contact : Pact des Côtes d'Armor, 02 96 62 22 00.

cérémonie

Marie-Cécile Balcon. Le maire Bruno Joncour a remis la médaille d'honneur de la Ville à Marie-Cécile Balcon. Originnaire de Saint-Brieuc, cette jeune policière de 27 ans a subi en mars 2007 une violente agression dans le cadre de ses fonctions au sein de la Brigade Anti-Criminalité du Val-de-Marne. Trois jeunes l'avaient rouée de coups, alors qu'elle effectuait un contrôle d'identité dans une cité de Villejuif, où la BAC est souvent appelée pour des dégradations et autres tapages. Marie-Cécile Balcon avait subi un arrêt d'un mois et demi. Trois de ces collègues avaient également été blessés. Elle a repris le travail sur le terrain avec une motivation intacte. Elle s'est dit très contente et très fière d'être récompensée par sa ville de cœur et a « dédié sa médaille aux autres collègues qui travaillent avec elle, chaque jour, en région parisienne ».



© PQR / Le Télégramme / I. Guézennec

communication

Un nouveau guide pratique. La Ville a édité son guide pratique, qui donne une multitude de renseignements utiles sur les formalités administratives ; les services proposés à Saint-Brieuc pour la petite enfance, la jeunesse, la famille, les personnes âgées ; la culture, le sport et les loisirs ; la vie économique et commerciale ; le tri des déchets ; les transports... entre autres thèmes abordés. Un document incontournable lorsqu'on s'installe et vit à Saint-Brieuc. Il a été diffusé dans les boîtes aux lettres en juin. Les personnes qui ne l'auraient pas reçu peuvent se le procurer à l'accueil de la mairie et dans les espaces de proximité.



Prêt-à-poster. Vous voulez envoyer un petit souvenir de Saint-Brieuc ? En lien avec la Ville, La Poste édite des enveloppes agrémentées de photos mettant en valeur le cadre naturel, le patrimoine et les animations de la cité.

bâtiments

L'église Saint-Michel accessible. La Ville aménage à compter de juin une rampe qui assurera l'accessibilité extérieure de l'église Saint-Michel pour les personnes à mobilité réduite. Elle est réalisée sur la façade sud (à droite de l'entrée principale), dans des matériaux adaptés, qui se marieront avec l'architecture de l'édifice. Elle sera agrémentée d'un petit espace vert et sera opérationnelle à l'automne. Son coût : 25 000€.

Sport. Le nouveau bâtiment du club de kayak, financé par la mairie, comprend un accueil, une salle de réunion, des vestiaires pour les animateurs de l'association.



© Dominique Morin

finances

Extraits du compte administratif 2008

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant : 1186,71€. Produit des impositions directes par habitant : 473,77€. Recettes réelles de fonctionnement par habitant : 1271,19€. Dépenses d'équipement brut par habitant : 229,33€. Dette en capital au 31 décembre par habitant : 302,33€. Dotation globale de fonctionnement par habitant : 324,65€. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 65,66%. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : 1,35. Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 95,40%. Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement : 18,04%. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 23,78%.